



HAL
open science

La protection des espèces marines en France

Marion Leguiel

► **To cite this version:**

Marion Leguiel. La protection des espèces marines en France : Etude de la cohérence de la politique française face à ses engagements internationaux. 2018. hal-01889854

HAL Id: hal-01889854

<https://enpc.hal.science/hal-01889854>

Submitted on 8 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La protection des espèces marines en France

Etude de la cohérence de la politique française face à ses engagements internationaux

Rapport de mission professionnelle dans le cadre du master PAPDD, année universitaire 2017-2018. Pour le compte du bureau de l'évaluation et la protection des milieux marins du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Marion LEGUIEL

Encadré par Harold LEVREL (AgroParisTech) et Magali NAVINER (MTES).

Forte de son leadership dans la lutte contre le changement climatique, la France pourrait avoir le même niveau d'ambition pour la préservation du milieu marin. Avec ses 11 millions de km² d'eaux sous sa juridiction, la France a une responsabilité particulière vis-à-vis de la biodiversité marine mondiale. Soumises à de nombreuses pressions anthropiques, les espèces marines sont fortement menacées. Leur protection est encadrée par des textes internationaux complexes et en perpétuelle évolution. Conscient de ces enjeux, le MTES a souhaité mener la réflexion suivante : en quoi la politique de protection des espèces marines répond-elle aux engagements internationaux français ?

La protection du milieu marin : un enjeu mondial

Les eaux françaises se répartissent dans les cinq océans de la planète, hébergeant de façon permanente ou saisonnière une biodiversité exceptionnelle. C'est en outre-mer que cette diversité est la plus importante avec notamment 10 % des récifs coralliens mondiaux.

Néanmoins, le milieu marin est soumis à de nombreuses pressions : sur-exploitation des ressources naturelles par la pêche, destruction des habitats, pollutions telluriques ou encore accroissement du tourisme sont autant de menaces d'origine anthropique qui mettent en danger les espèces marines.

Conscientes de ce phénomène d'enrayement de la biodiversité marine, plu-

sieurs instances internationales se sont dotées d'outils juridiques pour protéger le milieu marin. La convention sur le droit de la mer (1982) fait office de cadre juridique mais ce sont les conventions régionales qui contri-

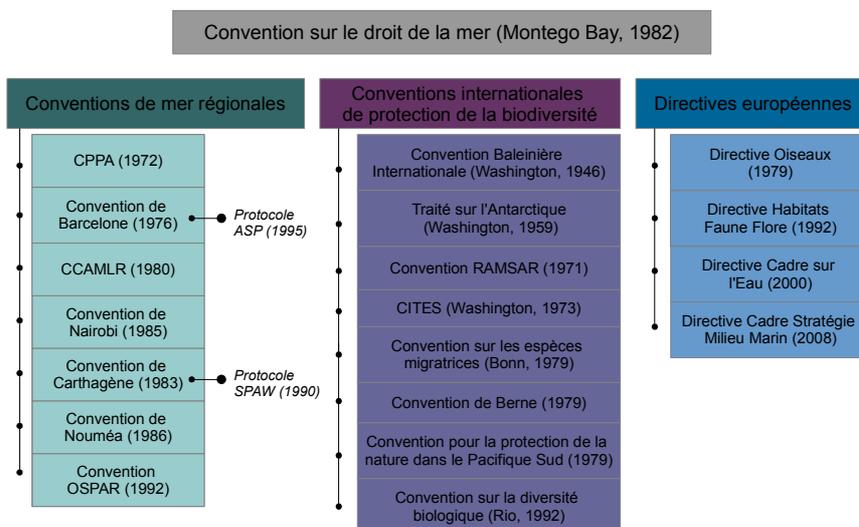


Illustration 1: Présentation des textes internationaux agissant en faveur de la protection des espèces marines

buent principalement à la préservation du milieu marin. Enfin, la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), mise en place dès 2008, marque un engagement fort de la part de l'Union Européenne. La directive propose d'atteindre le bon état écologique des eaux marines d'ici 2020. Un objec-

Approche méthodologique

Afin d'étudier la cohérence de la politique française de protection des espèces marines, deux axes ont été privilégiés :

1. D'abord, la question de la réglementation française en faveur de la protection stricte des espèces marines.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin, l'objectif était de mettre à jour la liste des espèces et des habitats à protéger au titre des engagements internationaux. La réflexion se base sur deux niveaux. Premièrement il a été question d'interpréter les niveaux de protection attendu par les textes internationaux. En-

tif qui inclus notamment la protection des espèces marines par chacun des pays membre.

Ainsi, la France est confrontée à une multitude d'attentes en matière de protection des espèces auxquelles il lui convient de répondre de la manière la plus cohérente possible.

suite, leur traduction en droit français a permis de mettre en évidence les incohérences de l'action française.

2. Ensuite, la logique d'attribution des financements dédiés à la mise en œuvre de cette protection.

Pour cela, l'ensemble des actions financées entre 2015 et 2017, celles-ci ont été classées selon 4 grandes catégories :

- Conservation des espèces marines
- Suivi et réduction des impacts des activités anthropiques
- Sensibilisation et formation
- Appui à l'animation

Respect des engagements français : des incohérences sur la protection réglementaire des espèces marines

L'analyse des textes internationaux montre que l'inscription de plusieurs espèces marines à certaines annexes de conventions internationales doit conduire à leur protection en droit interne. En France, une espèce est dite « protégée » au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement, lorsqu'elle est inscrite sur un arrêté interministériel encadrant les usages autour de ces espèces.

Bien que la France protège déjà un certain nombre d'espèces marines comme les mammifères marins ou encore les tortues marines, l'étude a souligné certains manques. Ainsi, il est apparu que 113 espèces devraient bénéficier d'un statut de protection strict en droit français.

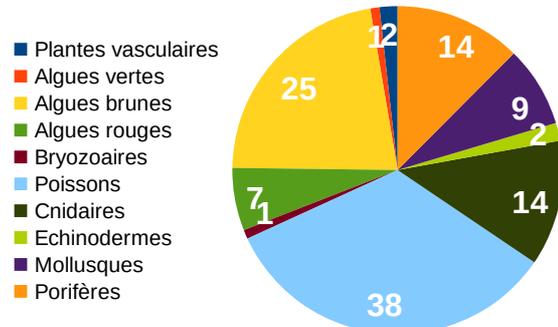


Illustration 2 : Répartition des espèces à protéger par type de population

À noter que les poissons et les algues constituent la majorité des espèces à protéger. On peut également souligner que la plupart de ces espèces sont protégées au titre de la convention de Barcelone et ne sont donc menacées qu'en mer Méditerranée.

Les financements dédiés à la protection des espèces marines

La protection des espèces marines relève du budget du programme 113 : paysage, eau et biodiversité. L'étude des financements a révélé plusieurs caractéristiques sur le fonctionnement de la sous-direction.

- La majorité des crédits pour la protection des espèces est confiée aux services décentralisés et aux collectivités d'outre-mer.

Contrairement au budget global de la sous-direction qui est principalement géré par les services centraux, la protection des espèces relève plutôt de l'action des services décentralisés.

Les principaux enseignements

- **La protection des raies et requins : un sujet au cœur de désaccords juridiques**

On constate que 29 espèces de requins et de raies pourraient bénéficier d'un statut de protection plus strict. En effet, à l'heure actuelle, aucune de ces espèces ne figure dans les listes d'espèces protégées en France. Cela s'explique par le fait que « la conservation des ressources biologiques de la mer » est une compétence exclusive de l'Union Européenne qu'elle met en œuvre dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche. En conséquence, en 2018, plusieurs espèces de requins sont interdites de pêche dans toute ou partie des eaux européennes. La question que l'on peut alors se poser est celle de l'efficacité de ces mesures de protection. De plus, il convient aussi de s'interroger sur les mesures mises en œuvre pour protéger les habitats de ces espèces, action qui relève également des engagements internationaux français.

- **Le manque de connaissance des espèces marines : un frein pour l'argumentaire en faveur de la protection**

Le manque de connaissance vis-à-vis de ces espèces constitue un frein majeur pour l'argumentation en faveur de l'attribution du statut d'espèces protégées. En effet, l'indicateur privilégié pour préjuger des besoins de conservation reste le statut liste rouge de

- Les financements sont largement attribués en faveur d'actions de conservation.

Le soutien au Plans Nationaux d'Action (PNA) pour les espèces marines apparaît relativement stable sur les trois années et constitue une part importante du budget. De plus, on peut souligner l'augmentation des budgets liés à l'acquisition de connaissances des milieux marins orientées vers la gestion. En effet, cela se traduit en pratique par le développement d'études sur les récifs coralliens ou encore sur la compensation en milieu marin. Un élément qui laisse à penser qu'une approche écosystémique de la gestion des milieux marins se développe.

l'UICN. Or, 70 % des espèces de la liste n'ont pas de statut UICN en France.

- **La protection des habitats : un enjeu fort qui reste peu traité**

La protection des habitats est l'un des objectifs de la politique française de protection du milieu marin. Or, trois textes internationaux établissent des listes d'habitats à protéger. Leur protection effective par le droit passe essentiellement par des outils de protection des espaces comme les Aires Marines Protégées. Cependant, ces outils ne sont mis en œuvre qu'en présence d'une ou plusieurs espèces protégées : il n'existe pas d'outil juridique pour la protection des habitats naturels indépendamment des espèces.

- **L'impact des activités humaines sur les espèces marines : un axe à développer**

L'étude des financements dédiés à la protection des espèces marines a mis en évidence que les actions d'évaluation et de réduction de l'impact des activités anthropiques sur les espèces marines était relativement peu traitées. Si les mesures d'évaluation des impacts sont financées en partie dans le cadre de la DCSMM, il faut souligner que peu de mesures de réductions des impacts sont financées.

Propositions pour orienter l'action publique

A. Définir une stratégie de priorisation des espèces à protéger

L'un des principaux constats transversal que l'on peut dégager de l'étude concerne le manque de stratégie vis-à-vis de la protection des espèces. En effet, il semble aujourd'hui que l'action soit plus dictée par le calendrier et les demandes ponctuelles que par une réelle réflexion. Cela peut facilement s'expliquer par la complexité et la rapide mutation du droit entourant la protection des espèces marines. Pour cela, 2 axes ont été mis en avant :

1. Définir des critères pertinents pour prioriser les espèces à protéger. On prendra en considération des éléments liés à l'état de conservation des espèces mais aussi des critères d'ordre pratique comme la pertinence de l'outil de protection à mettre en place.

2. Développer les évaluations des statuts de conservation UICN des espèces marines

Nous l'avons vu, les données sur l'état de conservation des espèces marines sont insuffisantes et ne permettent pas d'évaluer correctement le niveau de danger pour certaines espèces.

B. Lancer une réflexion avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) sur les modalités de protection des habitats marins

Il est fortement probable que la protection des habitats marins constitue l'un des axes

majeur de l'action du bureau pour les années à venir. Nous proposons de lancer une étude en partenariat avec le MNHN pour réfléchir à la manière la plus optimale de protéger les habitats marins et ainsi de répondre aux engagements internationaux. Pour cela, une méthodologie a été proposée selon 3 étapes :

1. Uniformiser les typologies référençant les habitats marins

2. Privilégier la protection des habitats d'espèces protégées ou dont la protection est envisagée

3. Développer l'acquisition de connaissances sur les habitats marins

C. Développer davantage les actions d'évaluation et de réduction des activités de l'homme sur les espèces marines

La montée en puissance des sujets comme les captures accidentelles par les bateaux de pêche, la destruction des habitats benthiques et pélagiques ou encore l'observation à des fins touristiques des espèces marines devrait conduire à renforcer les activités de la sous-direction sur ces thèmes. En particulier, au regard de la charge de travail des agents, il semble que la thématique de la pêche ne soit pas suffisamment suivie. Il pourrait être opportun de consacrer un suivi plus régulier sur ces questions, de manière à pouvoir argumenter en faveur de la protection des espèces et des habitats marins lors des débats à venir.

Bibliographie

Gargominy, O. & Demonet, S. 2013. « La protection juridique des espèces biologiques : gestion de l'information, diffusion sur l'INPN ». Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. Rapport SPN 2013 – 8. 26 pp.

Lefebvre, Christophe. 2010. « Protection et préservation du milieu marin : Les apports des Conventions Régionales sur les mers aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ». Vertigo, no Hors-série 8 (octobre).

UICN France. 2013. « Les espaces naturels protégés en France : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité », Paris, 44 pages.

WWF. 2015. « Living Blue Planet Report. Species, habitats and human well-being ». [Tanzer, J., Phua, C., Lawrence, A., Gonzales, A., Roxburgh, T. and P. Gamblin (Eds)]. WWF, Gland, Switzerland.